

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, session 2026, dans l'académie de NICE.

La rectrice de l'académie de Nice,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 08 avril 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2026, dans l'académie de NICE :

Madame AUBRY-MALOUNGILA Myriam, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale hors classe, présidente, rectorat de Nice, Nice.

Monsieur BRUOT Frédéric, professeur agrégé hors classe, vice-président, lycée Rouvière Suzanne Lefort Rouquette, Toulon.

Madame TALBI Jannick, assistante ingénieure, experte, lycée Dumont d'Urville, Toulon.

Madame CORONA Isabelle, technicienne recherche et formation classe exceptionnelle, lycée Denis Diderot, Marseille.

Monsieur HAZARIAN Guillaume, professeur certifié hors classe, lycée Dumont d'Urville, Toulon.

Madame MONTFORT Corine, technicienne de recherche et de formation, lycée Rouvière Suzanne Lefort Rouquette, Toulon.

Monsieur NAUBRON Jean-Valère, ingénieur de recherche, centre national de la recherche scientifique, Marseille.

Monsieur PRAZNOCZY Ivan, technicien de recherche et formation classe exceptionnelle, suppléant, lycée Rouvière Suzanne Lefort Rouquette, Toulon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nice , le 29 mai 2026